



Troisvierges, le 19 août 2026

AVIS AU PUBLIC

Il est porté à la connaissance du public que la délibération du conseil communal de Troisvierges du 29 juin 2026 concernant :

La modification des tarifs des diverses locations au camping Troisvierges

a été approuvée par Monsieur le Ministre des Affaires intérieures en date du 31 juillet 2026, réf. FC05-2026-A299.

Le public peut prendre connaissance des approbations dont question au secrétariat communal.

pour le collège échevinal :
le bourgmestre,

signé Edy Mertens



le secrétaire,



Troisvierges, le 19 août 2026

AVIS AU PUBLIC

Il est porté à la connaissance du public que la délibération du conseil communal de Troisvierges du 29 juin 2026 concernant :

la fixation de l'impôt foncier « A » et « B » et de l'impôt commercial pour l'année 2027 pour la commune de Troisvierges :

impôt foncier « A » : 400%

impôt foncier « B » : 400%

impôt commercial : 300%

a été approuvée par arrêté grand-ducal du 17 juillet 2026.

Le public peut prendre connaissance des approbations dont question au secrétariat communal.

pour le collège échevinal :
le bourgmestre,
signé Edy Mertens

